

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 17 juillet 2025

Inauguration à Usson du deuxième belvédère du réseau départemental destiné à toujours mieux valoriser la Chaîne des Puys – faille de Limagne

Mercredi 9 juillet 2025, Marie-Anne Marchis, Vice-présidente du Conseil départemental en charge du tourisme, de l'UNESCO et des Grands Sites de France, Bertrand Barraud, Président de la communauté de communes Agglo Pays d'Issoire et Maire d'Issoire, Hélène Hargitai, Sous-préfète d'Issoire, et Bertrand Livet, Maire d'Usson, ont inauguré le deuxième belvédère du réseau départemental, un projet emblématique porté par le Département, en lien avec les EPCI, dans le cadre de l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Après l'inauguration du premier de ces belvédères à Ayat-sur-Sioule le 4 juillet dernier, c'est donc le deuxième du réseau qui a été dévoilé à Usson. Pour rappel, ce réseau vise deux objectifs majeurs : renforcer l'appropriation locale de cette reconnaissance internationale, et diffuser et équilibrer la fréquentation touristique, en valorisant l'ensemble de notre territoire, en invitant les visiteurs à découvrir la diversité de nos paysages, de nos territoires, de nos histoires.

L'inscription au patrimoine mondial et la labellisation Grand Site de France sont en effet un vecteur de lien, de dynamisme, d'attractivité pour tous les territoires du Puy-de-Dôme. Le projet de réseau de belvédères s'inscrit donc pleinement dans ces orientations en permettant de faire vivre au quotidien cette inscription, la faire comprendre, et la partager. Ce réseau de belvédères va également permettre aux territoires de bénéficier des retombées de ces reconnaissances.

Le Département a souhaité impliquer les territoires dans cette ambition collective : les EPCI sont maîtres d'ouvrage pour les aménagements, et le Département initie, coordonne et anime ce dispositif en veillant à l'identité commune de chaque belvédère, qui permettra aux visiteurs de reconnaître l'appartenance de chaque site à cette dynamique départementale. A raison de la création d'au moins deux belvédères,



chaque EPCI peut bénéficier d'une subvention du Département plafonnée à 25 000 euros représentant au plus 80% de la dépense totale hors taxe. En 2025, 50 000 € sont provisionnés pour permettre l'installation de quatre premiers belvédères : Ayat-sur-Sioule, le Pic d'Usson, le Puy Saint-Romain et le Puy de Banne.

Le belvédère d'Usson :

Offrant plusieurs points de vue sur la Chaîne des Puys, classé plus beau village de France, Usson poursuit ses efforts de valorisation de son patrimoine bâti et naturel. Situé à proximité des remparts historiques et de l'église, le belvédère s'intègre dans un parcours existant pour offrir une halte contemplative aux visiteurs, randonneurs et amateurs de patrimoine.

Un revêtement métallique discret marque la transition vers l'espace aménagé depuis la route, tandis que des dalles en pierre basaltique soulignent l'entrée et les points de repos. Une table d'interprétation permet de découvrir la valeur universelle exceptionnelle du paysage qui se déploie à l'horizon.

Le projet a pris en compte les observations de l'Architecte des Bâtiments de France et des représentants de l'Association des Plus beaux villages de France.

L'opération a représenté un coût de 20 440 euros, soit un financement de 16 352 euros par le Département et 4 088 euros par Agglo Pays d'Issoire.

« Le belvédère se trouve au cœur d'Usson, l'un des plus beaux villages de France. Après avoir visité l'église, flâné dans ses ruelles ombragées et gravi le chemin jusqu'à la statue de la Vierge, vous aurez le plaisir de découvrir ce nouveau point de vue exceptionnel. Offrant l'un des plus beaux panoramas d'Auvergne, ce belvédère permet de mieux comprendre la géographie volcanique du département, tout en révélant une part de son histoire et de l'empreinte humaine qui l'a façonnée. »

Bertrand Barraud
Président d'Agglo Pays d'Issoire
Maire d'Issoire

Un projet qui se poursuit:

Outre ces quatre premiers belvédères qui seront inaugurés en 2025, le Département va poursuivre, au second semestre, les rencontres et visites des sites identifiés pour les prochains belvédères, en vue des conventionnements avec les territoires et des travaux d'aménagements en 2026 et 2027.